

**GRAND
LAC**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

MES DÉCHETS VÉGÉTAUX

**UNE RESSOURCE À VALORISER
À TOUT PRIX**



**UNE
RESSOURCE
PLUTÔT
QU'UN DÉCHET**



Tontes de pelouse, tailles de haies et d'arbustes, feuilles mortes, fleurs et plants de légumes fanés... Le jardin produit une quantité importante de matières organiques qui peut servir à fertiliser votre jardin. Des techniques simples vous permettent de les recycler à la maison, plutôt que de les emmener systématiquement en déchetterie.

QU'AVEZ VOUS À Y GAGNER ?



1

Du temps

Pas de remorque à charger et décharger, d'allers-retours à la déchetterie. Moins d'arrosage, de désherbage, d'entretien au jardin.

2

De l'argent

Moins de transport donc de consommation de carburant. 30 à 40% de consommation d'eau en moins. Plus besoin d'acheter des produits phytosanitaires et du paillis pour entretenir et aménager.

3

Vous jardinez responsable

Réduction de votre production de déchets végétaux à la source. Utilisation de techniques alternatives plus respectueuses de l'environnement. Diminution de l'utilisation d'engrais et de pesticides.

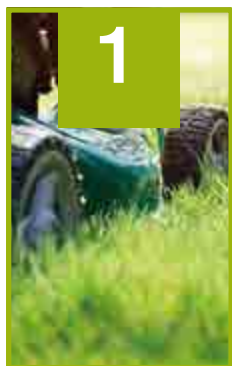


**Brûler ses
déchets végétaux
est interdit**

**et nuit gravement à
l'environnement et la
santé humaine.**

En Rhône-Alpes, près
de 18%
de la population
est exposée à des
concentrations
de particules fines
supérieures aux
valeurs réglementaires.

DES TECHNIQUES À LA PORTÉE DE TOUS



LE MULCHING

Consiste à laisser la tonte de gazon sur place, qui se décompose naturellement.

Les avantages

- > Pratique car plus de tonte à ramasser et gérer.
- > Enrichit le sol et fertilise le gazon naturellement et gratuitement.
- > Limite la pousse des herbes indésirables.



LE COMPOSTAGE

C'est la décomposition naturelle des déchets organiques (du jardin et de cuisine) par des micro-organismes présents dans le sol, en présence d'eau et d'air.

Les avantages

- > Produit un engrais naturel et structurant.
- > Économique car plus besoin d'acheter de l'engrais.
- > Réduit l'utilisation des produits phytosanitaires.
- > Réduit de moitié le poids de la poubelle ménagère.



LE BROYAGE

Consiste à broyer des végétaux pour pouvoir les traiter au jardin.

Les avantages

- > Permet de traiter facilement à domicile tous les déchets végétaux.
- > Idéal pour des volumes importants à traiter.
- > Permet d'obtenir du broyat de bois, ressource très utile pour faciliter le jardinage.



LE PAILLAGE

Consiste à recouvrir le sol avec des végétaux ou du broyat de bois dans le potager, sous une haie, dans un massif de fleurs, au pied des arbres fruitiers ou des arbustes.

Les avantages

- > Réduit la pousse des mauvaises herbes.
- > Protège de la sécheresse et maintient l'humidité.
- > Favorise la souplesse et enrichit le sol.
- > Protège du gel en hiver.



QUE FAIRE AVEC MA PELOUSE ?



MULCHER

La couche d'herbe laissée sur la pelouse doit être fine. Certaines tondeuses proposent la fonction mulching, même si tous les modèles conviennent.

Il est nécessaire de tondre fréquemment et sur une herbe sèche.



Astuces

La prairie fleurie permet de diminuer la corvée de tonte. Facile à entretenir, esthétique, elle favorise la biodiversité.

PAILLER

La pelouse est destinée à des paillis saisonniers de courte durée car elle se dégrade rapidement. Il est indispensable de laisser sécher préalablement la pelouse au soleil avant de pailler.

**Pailler en fine couche (3 cm maximum).
Ne convient pas aux jeunes pousses.**

COMPOSTER

Le compostage de la pelouse est possible mais en de petites quantités. Il est indispensable de laisser sécher préalablement la pelouse au soleil avant de l'introduire dans le compost afin qu'elle perde son humidité.

La mélanger à des feuilles mortes ou du broyat de bois.

QUE FAIRE DES FEUILLES MORTES ?



PAILLER

À effectuer aux pieds des arbres, arbustes et fruitiers.
Idéal pour passer l'hiver.

Laisser les feuilles en surface, en couche épaisse.

COMPOSTER

Les feuilles mortes apportent la matière brune et sèche indispensable dans le compost en complément des déchets de cuisine.

Astuces

En automne, tondre les feuilles mortes tombées avec la pelouse puis incorporer le tout au compost ou laisser sur place.

Stocker les feuilles mortes à l'automne pour les utiliser en mélange avec la tonte du printemps.



À SAVOIR

Certaines espèces possèdent des feuilles qui se décomposent difficilement (laurier, rhododendron, photinia, chêne, châtaignier, platane, noyer) : elles se prêtent très bien au paillage.

En revanche, ne pas utiliser de végétaux malades, les déposer en déchetterie.

QUE FAIRE DES DÉCHETS DE TAILLE ?



Bon plan

Grand Lac vous accompagne pour le broyage de vos déchets végétaux. Voir les conditions au dos de cette plaquette.

BROYER À LA TONDEUSE

Pour de petites quantités et un branchage ne dépassant pas 1,5 cm de diamètre.

UTILISER UN BROYEUR

Pour des quantités importantes.
Le diamètre des déchets accepté varie selon le type de broyeur.



COMMENT BROYER À LA TONDEUSE ?

Étendre les déchets sur le sol et passer la tondeuse sur le tas en surélevant les roues avant. Puis, avancer sur le tas en les baissant progressivement. Répéter l'opération jusqu'à obtention de la taille souhaitée de broyat. À effectuer quand le bois est vert (15 jours maxi après la taille).

COMMENT UTILISER LE BROYAT ?

EN PAILLAGE

Au pied des arbres, arbustes, haies, massifs de fleurs, potager, arbres fruitiers.

Pailler sur une terre nue, préalablement débarrassée des herbes indésirables, en milieu sec.

Étendre au sol le broyat en couche épaisse (au minimum 10 cm). Renouveler les apports.

POUR COMPOSTAGE

Le broyat du bois est utile au compost pour équilibrer avec les apports de déchets humides (cuisine et tonte).

POUR LES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Le broyat de bois peut être utilisé dans les potagers, dans les massifs ou pour aménager des allées de jardin. Il constitue un paillis esthétique.

Le thuya et le cyprès

Les tailles de ces arbres sont idéales pour constituer un paillis au fort pouvoir herbicide. Uniquement pour les plantations de plusieurs années ou les plantes de bruyère (azalée, rhododendron, hortensia).



COMMENT ÉVITER DES TAILLES TROP FRÉQUENTES ?



Haie vive

Préférez la haie variée, plus colorée, résistante et plus facile d'entretien. Alterné des espèces locales à feuillage caduc (à fleurs de préférence) avec les persistants, toufus.

Au moment de la plantation, la plupart des jardiniers ont tendance à choisir des variétés à croissance rapide comme le thuya, le laurier, le photinia...

Il est possible de réduire les contraintes d'entretien et diminuer la quantité de déchets de taille en choisissant :

1

des arbustes à croissance plus lente qui nécessitent des tailles peu fréquentes.

2

des arbustes qui ont naturellement une hauteur limitée. Ils produisent moins de déchets de taille.



EN SAVOIR PLUS

Site internet de l'ADEME,
rubriques particuliers-eco-citoyens / habitation / jardiner-autrement.

Plantons le paysage à télécharger sur www.caue74.fr,
rubriques ressources / environnement.
Édité par le PNR du Massif des Bauges et le CAUE74.

Compost et paillage, pour un jardin sain, facile et productif :
Denis Pépin. Ed. Pépin. Ed. Terre Vivante.

Guide du nouveau jardinage, sans travail du sol sur couvertures et composts végétaux
Dominique Soltner, Ed. Sciences et techniques agricoles

Aménagements écologiques au jardin
Brigitte Lapouge-Déjean, Ed. Terre Vivante

Le guide pratique "utiliser ses déchets verts et de cuisine au jardin".
À télécharger sur le site internet de l'ADEME rubriques particuliers-eco-citoyens
/ mes déchets / réduire mes déchets / moins jeter.

VOUS SOUHAITEZ TESTER LE BROYAGE ? GRAND LAC VOUS ACCOMPAGNE

1. MISE À DISPOSITION D'UN BROYEUR

Attention ! Soumis à conditions et valable sur certaines communes.
Renseignez-vous auprès du service valorisation des déchets de Grand Lac ou de votre mairie.

2. AIDE À LA LOCATION DE BROYEUR

Location d'une demi-journée : aide de 38€.

Location d'une journée ou week-end : aide de 60€.

Pour en bénéficier, contactez le service valorisation des déchets de Grand Lac.

1500, boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Téléphone : 04 79 61 74 75
E-mail : tri@grand-lac.fr

Ouvert du lundi au vendredi,
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

En savoir plus

Connectez-vous sur www.grand-lac.fr, rubrique déchets

